



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Madame Virginie VERRECHIA** demeurant **Avenue François Bovesse 151 à 4053 Embourg**.

Le terrain concerné est situé **Avenue François Bovesse, 151 à 4053 Embourg** et cadastré **division 4, section D n°337B26**.

Le projet est de type : **Construction d'une terrasse sur pilotis et d'un abri de jardin**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation : - construction en dehors de la zone aedificandi – construction d'un abri de jardin en arrière bâtiment**

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** les **lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00** et **les jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 novembre 2025 au 19 novembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be